

NOUVEAU FORMULAIRE D'ATTESTATION D'INACTIVITÉS DES CHAUFFEURS POUR LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX

L'essentiel

Les périodes d'inactivités de conduite des chauffeurs routiers de véhicules de plus de 3,5 tonnes de masse lors des transports internationaux sont couvertes par une attestation de non activité.

Cette attestation a été modifiée par une décision de la Commission européenne en date du 14 décembre 2009. Elle vise des situations de non conduite non prévues dans le précédent formulaire, tels que les congés ou les repos, les autres tâches que la conduite et disponible pour l'entreprise.

Cette attestation est obligatoirement dactylographiée avant le départ du conducteur pour justifier des jours de non-conduite et sur la période réglementaire soit depuis le **1^{er} janvier 2008**, la journée en cours et les 28 jours calendaires précédents. Elle est présentée lors des contrôles routiers en même temps que les disques du chronotachygraphe et/ou la carte conducteur et classée dans l'entreprise pendant cinq ans.

Il est rappelé que pour les transports sur le territoire national, le modèle d'attestation de non activité définit par la circulaire 86-66 pour les transports nationaux est toujours valable.

Par conséquent, le modèle de l'attestation de non activité pour les transports internationaux joint au bulletin d'informations n° 24 - matériel n° 2 en date du 5 février 2008 est caduque.

Les deux modèles de l'attestation sont joints au présent bulletin d'informations.

Contact : dtr3@fntp.fr

TEXTES DE REFERENCE :

Règlement CE 561/2006 du 15 mars 2006, article 26 (JO du 11.04.06) - modifie l'article 15 du Règlement CE 3821/85.
Décision de la Commission européenne du 12 avril 2007 (JO du 14.04.07) **modifiée par une décision de la Commission européenne en date du 14 décembre 2009**. Circulaire 86-66 du 29 septembre 1986 (2^{ème} partie, chapitre B, titre 3A)

**MODELE DE FORMULAIRE D'ATTESTATION D'ACTIVITÉ
A UTILISER SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**
DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE 86-66 du 29 SEPTEMBRE 1986

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

atteste que monsieur :

1. Nom :
2. Date de naissance :
3. Numéro du permis de conduire

n'a pas exercé d'activité de conduite au cours de la période :

4. Du (heure-jour-mois-année)
5. Au (heure-jour-mois-année)

motif :

6. date :

Cachet et signature du chef d'entreprise

**ATTESTATION D'ACTIVITÉS (1)
REGLEMENT (CE) N° 561/2006 ou ATER (2)**

A remplir en dactylographie et à signer avant tout voyage.
A joindre aux enregistrements du tachygraphe qui doivent être conservés.
Les fausses attestations constituent une infraction

Partie à remplir par l'entreprise

- 1 Nom de l'entreprise :
- 2 Rue, code postal, ville, pays :
- 3 Numéro de téléphone (y compris le préfixe international) :
- 4 Numéro de télécopieur (y compris le préfixe international) :
- 5 Adresse courrier électronique :

Je soussigné :

- 6 Nom et prénom
- 7 Fonction dans l'entreprise

déclare que le conducteur :

- 8 Nom et prénom :
- 9 Date de naissance (jour-mois-année):
- 10 Numéro du permis de conduire, ou de la carte d'identité ou du passeport :
- 11 Ayant pris ses fonctions dans l'entreprise (jour-mois-année) :

au cours de la période :

- 12 du (heure-jour-mois-année) :
- 13 du (heure-jour-mois-année)
- 14 était en congé de maladie (*)
- 15 était en congé annuel (*)
- 16 était en congé ou en repos (*)
- 17 conduisait un véhicule exclu du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l' AETR (*)
- 18 effectuait des tâches autres que la conduite (*)
- 19 était disponible pour l'entreprise (*)
- 20 Lieu : Date :

Signature :

21 Le soussigné, conducteur, confirme ne pas avoir conduit un véhicule relevant du champ d'application du règlement (CE) n° 561/2006 ou de l'AETR au cours de la période susmentionnée.

22 Lieu :

Date :

Signature

(1) Ce formulaire peut être obtenu en version électronique et en version imprimable sur le site internet <http://ec.europa.eu>

(2) Ne cocher qu'une des cases (13,14 ou 15)

(*) Ne cocher qu'une seule case